

**ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**  
➤ **CALENDRIER INSCRIPTION**  
➤ **DEPOT DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**

**LYCEE MARIE CURIE**

Veillez prendre connaissance de la procédure d'inscription des élèves qui seront affectés dans notre établissement à la rentrée 2023 :

**Attention : 2 types de documents**

→ Des documents spécifiques au DTS qui devront être ramenés le jour de la rentrée soit le 28 août.

Lors de votre inscription au Lycée Marie Curie des documents vous seront remis concernant le DTS IMRT.

Il est impératif concernant le dossier médical de :

- prendre rendez-vous avec votre médecin traitant pour la vaccination Hépatite B afin d'entamer le plus rapidement la procédure de vaccination ou de rappel, obligatoire dès le 1er stage en service de soins (oct 2023)
- **La Vaccination COVID n'est plus obligatoire mais fortement conseillée**
- prendre rendez-vous avec le médecin agréé pour le certificat médical d'aptitude.

**IMPERATIVEMENT, les documents demandés spécifiques médicaux et personnels déclinés ci-dessous, doivent être ramenés le jour de la rentrée scolaire soit le 28 août 2023. En aucun cas ces documents ne devront être transmis le jour des inscriptions :**

<b><u>Pièces obligatoires et spécifiques pour l'admission en DTS</u></b>
■ Lettre d'accueil des étudiants mentionnant des pièces spécifiques devant obligatoirement être ramenées le jour de la rentrée le 28 août 2023
■ <b>Certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels.</b>
■ <b>Certificat médical d'aptitude établi 2023/2026 par un médecin agréé</b>
Eléments d'information complémentaires
■ Note d'information de l'AREME – Prévision de dépense 2023/2024
■ Calendrier de répartition des stages 2023/2024
■ Lettre dossier médical obligatoire
■ Liste des médecins agréés

**Pour tout dossier non conforme l'admission au DTS IMRT SERA COMPROMISE**

*Cf. Arrêté du 23 septembre 2020 relatif au diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique*

*III. – L'admission définitive est subordonnée à la production, au plus tard le jour de la rentrée scolaire:*

1) D'un certificat établi par un médecin agréé précisant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique, psychologique à l'exercice de la profession et à l'utilisation d'appareils à imagerie par résonance magnétique, et que la numération globulaire ainsi que la formule sanguine sont normales;

2) D'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels. Les étudiants admis s'inscrivent dans la formation au début de chaque année scolaire. Pendant toute la durée de la formation, les étudiants admis bénéficient obligatoirement d'un suivi dosimétrique et de médecine préventive, conformément aux articles L. 1333-8 du code de la santé publique et R. 4454-1 du code du travail.

**Martine LEFRANC -ROULPH**

Cadre de santé Coordonnatrice DTS IMRT

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

**→Des documents à fournir le jour de l'inscription administrative**

**Date d'inscription:**

<b>DATE</b>	<b>HORAIRES</b>	<b>SECTION</b>
<b>MERCREDI 05 juillet</b> <b>DTS IMRT</b>	<b>8h00-10h00</b>	<b>DTS imagerie médicale 1<sup>ère</sup> année</b>

Liste des pièces obligatoires à ramener le jour des inscriptions :

<b><u>Pièces administratives à fournir et à compléter le cas échéant pour tous les élèves :</u></b>
■ Le formulaire d'inscription DTS (attention deux pages attendues)
■ Copie de la notification d'octroi de bourse nationale du CROUS 2023/2024
■ Photocopie de la carte d'identité
■ Photocopie de l'attestation de recensement ou de participation à la journée d'appel
■ La fiche d'inscription régime et bourse
■ La fiche d'inscription internat ( <i>pour les élèves demandeurs</i> )-Des pièces complémentaires sont à fournir. <i>Voir fiche Internat</i>
■ L'engagement forfaitaire internat et demi-pension
■ Justificatif d'adresse
■ Fiche d'évacuation cyclonique
■ Attestation de réussite/ Relevé de notes au dernier examen ou diplôme
■ Une photo d'identité

**TOUT ELEVE AFFECTE DEVRA FOURNIR LES PIECES INDIQUEES EN FONCTION DU CALENDRIER ARRETE**

AUCUN DEPOT DE DOCUMENT NE SERA PRIS SI L'UNE DES PIECES EST MANQUANTE. AUCUNE PHOTOCOPIE NE SERA FAITE PAR L'ETABLISSEMENT. PRESENCE D'UN RESPONSABLE LEGAL INDISPENSABLE

**La présence de l'élève est indispensable (prise de photos pour pronote)**

Année scolaire **2023-2024****Identité de l'élève**

Nom : .....

Prénoms : .....

Né(e) le : ..... à .....

N° Dept.....

Nationalité : .....

Numéro national : .....

**Scolarité année 2022-2023 : demande d'entrée en DTS****DEAP/DEAS**

DATE D'ENTREE : .....

Division : BTS ESF  BTS SP3S  DTS Imagerie médicale  DEAP  DEAS Régime : EXTERNE  DP 4 jours  DP 5 jours  INTERNE Elève transporté REGIE : CINOR  -CIREST **Dernier établissement fréquenté par l'élève**

CLASSE : ..... Etablissement : .....

Baccalauréat année : ..... Moyenne : ..... Mention : .....

Cursus universitaire ou autres : .....

Etudiant boursier : OUI  NON

**Responsable légal 1 ou de l'étudiant majeur (paie les factures, perçoit les aides)**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Commune : .....

Tel dom. : .....

Tel travail : .....

Tel portable : .....

Profession : .....

**Responsable légal/correspondant**

Qualité.....

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Commune : .....

Tel dom. : .....

Tel travail : .....

Tel portable : .....

Profession : .....

**Adresse Mail personnel obligatoire (pour signalement d'absence) :**

\_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

**Autres personnes à contacter**

NOM : ..... Qualité..... Tél.....

NOM : ..... Qualité..... Tél.....

**Autorisez-vous la communication de vos coordonnées : OUI  NON**

DATE :

SIGNATURE DU RESPONSABLE ET DE L'ETUDIANT

Lorsque l'**ALERTE ORANGE est proclamée**, cela implique que la menace cyclonique se précise. Les établissements scolaires sont fermés et tous les élèves doivent rester dans leur famille.

Lorsque l'**ALERTE ORANGE est proclamée pendant la présence des élèves au Lycée**, des mesures seront mises en œuvre par l'établissement pour que leur évacuation chez eux se fasse dans les meilleures conditions de sécurité.

## IDENTITE DE L'ELEVE

Nom : ..... Prénoms : ..... Classe : |\_\_\_\_\_|

Date de naissance : |\_\_\_\_| - |\_\_\_\_| - |\_\_\_\_| Régime :  Externe  Demi-pensionnaire  Interne

## RESPONSABLES LÉGAUX

Père et Mère  Père  Mère  Famille d'accueil  Autre (à préciser) : .....

Nom : ..... Prénoms : .....

Tel domicile : 0262 |\_\_\_\_| - |\_\_\_\_| - |\_\_\_\_| Portable : 069 |\_\_\_\_| - |\_\_\_\_| - |\_\_\_\_| - |\_\_\_\_|

Tel travail : 0262 |\_\_\_\_| - |\_\_\_\_| - |\_\_\_\_| Portable travail : 069 |\_\_\_\_| - |\_\_\_\_| - |\_\_\_\_| - |\_\_\_\_|

Adresse complète : .....

..... CP : 974 |\_\_\_\_| Ville : .....

## RÉGIME D'ÉVACUATION CYCLONIQUE - (ATTENTION : 1 choix possible à cocher)

L'ELEVE RENTRE CHEZ LUI :

**En cas d'évacuation :** Mon enfant rentre par ses propres moyens car il ne rencontre aucun danger sur le chemin entre le Lycée et la maison en cas de fortes pluies.

L'ELEVE EST RECUPERE PAR SON RESPONSABLE LEGAL :

**En cas d'évacuation :** Mon enfant sera récupéré par son responsable légal. L'élève reste dans l'établissement jusqu'à l'arrivée de son responsable légal, sauf avis contraire des autorités

L'ELEVE PREND LE BUS :

**En cas d'évacuation :** Mon enfant prend le bus : je m'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer sa sécurité à la descente du bus.

### Transporteur : CIREST-indiquer commune de résidence

SAINTE-ROSE  PLAINE DES PALMISTES  SAINT-ANDRE  
 SAINT-BENOIT  BRAS PANON  SALAZIE

Nom arrêt : ..... Bus CI : .....

### Transporteur : CINOR- indiquer commune de résidence

SAINTE-SUZANNE  SAINTE-MARIE  SAINT-DENIS

Nom arrêt ..... Bus N : .....

### Autre régie de transport ou taxi

Nom : ..... Bus N : ..... Arrêt : .....

Je m'engage, par ailleurs, à communiquer au bureau de la vie scolaire tout changement d'adresse, de téléphone ou de situation familiale.

Fait à ....., le |\_\_\_\_| - |\_\_\_\_| - |\_\_\_\_| Signature obligatoire des responsables légaux :

N/Réf : MLR/ 2023/2024

Nom de l'étudiant:

Prénom :

Madame, Monsieur,

Votre rentrée est prévue le **28 Aout 2023 à 9h00**

Divers documents vous ont été remis lors de votre inscription ou récupéré sur le site du lycée

**AUCUN DOCUMENT CONCERNANT LE DTS IMRT NE DEVRA ETRE LAISSE A LA VIE SCOLAIRE LORS DE L'INSCRIPTION**

**Le jour de la rentrée plusieurs pièces obligatoires à fournir vous seront demandées:**

**1 PIECES DU DOSSIER MEDICAL à consulter et enclencher dès votre acceptation sur parcours sup**

**2 PIECES AUTRES A FOURNIR dès le JOUR DE LA RENTREE 28 Aout 2023**

1  Une copie de l'attestation assurance responsabilité civile fournie le jour de l'inscription à la vie scolaire.

2  Votre carnet de santé.

3  Un RIB à votre nom (paiement des indemnités de stage).

**Impérativement un compte bancaire à votre nom (livret A refusé par la TG)**

4  N° SS

5  N° INE                      (obligatoire pour les étudiants qui ont fait des études en France)

6  Une adresse électronique : [nom.prenom@gmail.com](mailto:nom.prenom@gmail.com) pour la communication via internet avec le DTS IMRT.

7  Une calculatrice scientifique type Terminale section scientifique

8  Un carnet (format poche) pour prendre des notes lors de vos stages, obligatoire.

**J'attire votre attention sur les périodes de stage et de cours durant votre formation au DTS IMRT.**

**Cette répartition est à respecter et aucune dérogation ne sera acceptée concernant des voyages d'agrément prévus dans ces créneaux.**

Martine LEFRANC-ROULPH  
Cadre de santé formatrice  
Coordonnatrice DTS IMRT



**Lycée MARIE CURIE  
DTS IMRT**

81 rue Roger Dijoux

B.P. 126

97437 SAINTE-ANNE

ce.9741231v@ac-reunion.fr

Téléphone  
02 62 94 46 46

Affaire suivie par :  
Mme LEFRANC-ROULPH  
Martine  
Coordonnatrice DTS IMRT  
Téléphone : 02 62 94 46 63  
GSM 06.92.20.55.00  
[martine.roulph@ac-reunion.fr](mailto:martine.roulph@ac-reunion.fr)  
[froulph.mq@orange.fr](mailto:froulph.mq@orange.fr)



N/Réf : MLR/ 2023 2024

Objet : **Dossier médical obligatoire d'aptitude à la profession**

Madame, Monsieur,

En tant qu'étudiant d'un établissement préparant à l'exercice d'une profession de santé et qui est soumis à l'obligation d'effectuer ses études en alternance lycée et stage en établissements de soins ou d'imagerie médicale et selon la loi n° 91-73 du 18/01/1991, vous devez vous rapprocher **d'un médecin agréé** (voir liste) qui vérifiera votre carnet de santé et qui vous délivrera les prescriptions médicales nécessaires pour compléter ce dossier.

Vous devez :

- faire une radiographie pulmonaire
- être vacciné obligatoirement contre **la Diphtérie, le Tétanos et la poliomyélite, le BCG, la Rougeole (les 2 injections nécessaires).**
- faire pratiquer une **intra-dermo réaction avant la rentrée (attention la lecture doit être faite 72h après l'injection par le médecin)**
- être vacciné obligatoirement contre **l'hépatite B / La COVID\***
- faire pratiquer une **sérologie hépatite B complète**
  - o anticorps anti-HBs
  - o Antigène HBs
  - o Anticorps anti-HBc totaux
- faire un bilan hématologique (NFS)

Il est **impératif** dès votre inscription au lycée Marie Curie et réception de vos documents concernant le dossier médical de :

**\*prendre rendez-vous avec votre médecin traitant pour la vaccination Hépatite B afin d'entamer le plus rapidement la procédure de vaccination ou de rappel, obligatoire dès le 1<sup>er</sup> stage en service de soins (oct 2023).**

- prendre rendez-vous avec le médecin agréé pour le certificat médical d'aptitude.

**IMPÉRATIVEMENT Tous les documents médicaux d'aptitude établis par le médecin agréé doivent être ramenés le jour de la rentrée scolaire soit le 28 AOUT 2023**

**Pour tout dossier non conforme l'admission au DTS IMRT SERA COMPROMISE**

*Cf. Arrêté du 23 septembre 2020 relatif au diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique*

*III. – L'admission définitive est subordonnée à la production, au plus tard le jour de la rentrée scolaire:*

*1o D'un certificat établi par un médecin agréé précisant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique, psychologique à l'exercice de la profession et à l'utilisation d'appareils à imagerie par résonance magnétique, et que la numération globulaire ainsi que la formule sanguine sont normales;*

*2o D'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels.*

*Les étudiants admis s'inscrivent dans la formation au début de chaque année scolaire.*

*Pendant toute la durée de la formation, les étudiants admis bénéficient obligatoirement d'un suivi dosimétrique et de médecine préventive, conformément aux articles L. 1333-8 du code de la santé publique et R. 4454-1 du code du travail.*

Martine LEFRANC-ROULPH  
Cadre de santé formatrice  
Coordonnatrice DTS IMRT



## ANNEE SCOLAIRE 2023 2024

Lycée MARIE CURIE

**DTS IMRT**

81 rue Roger Dijoux

B.P.126

97437 SAINTE-ANNE

02 62 94 46 63

**PROMOTION 2023 / 2026**

**1<sup>ère</sup> Année**

# CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE <sup>1</sup>

**Etabli par un médecin généraliste agréé (voir liste)**

Et à produire le jour de la rentrée du DTS IMRT

Je soussigné(e) Dr.....médecin généraliste agréé, certifie que :

M ./Me .....

Né(e) le .....à .....

- Ne présente aucune contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale
- Présente une numération globulaire, une formule sanguine et un taux de plaquettes normaux au regard de la surveillance relative à l'exposition aux rayonnements ionisants <sup>2</sup>
- Est à jour des vaccinations légales
- La vaccination COVID est fortement recommandée
- Est à jour (ou en cours de vaccination) et immunisé contre l'hépatite B.
- Ne présente aucune contre-indication à l'utilisation des appareils d'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM) <sup>3</sup>
- Présente un état oculaire compatible avec la profession <sup>4</sup>
- Présente un cliché thoracique normal

Certificat médical établi à la demande de l'intéressé(e) pour faire valoir ce que de droit

A.....le.....signature et cachet du médecin

1 : selon l'arrêté du 21 avril 2007, titre III

2 : selon l'arrêté du 23 décembre 1987, article 11

3 : selon l'arrêté du 30 mars 1999, article 1<sup>er</sup>

4 : selon l'arrêté du 24 décembre 1985

\*Liste des médecins agréés disponible sur le site de l'Agence Régionale de Santé.



## FICHE MEDICALE STAGES ANNEE SCOLAIRE 2023 2024

**PROMOTION:** 1A 
**NOM** Prénom(s)

**Date de naissance** à

B.C.G		TEST TUBERCULINIQUE		
Preuve écrite ou cicatrice pouvant être considérée comme preuve de vaccination par le BCG		(5U) <u>obligatoire</u> à l'entrée dans la profession, son résultat servira de test de référence		
Mode de Vaccination	Date	Test de moins de 3 mois obligatoire	Date	Résultat (en mm)

AUTRES VACCINATIONS : derniers rappels	DATE	Nom spécialité
Vaccination Antidiphthérique /Antitétanique / Antipoliomyélitique		
Vaccination Rougeole/Oreillon/Rubéole		
Rappel coqueluche		

HEPATITE B	DATE	Nom spécialité
1ère injection		
2ème injection		
rappel ou 3ème injection		
rappel		

SEROLOGIE Anti-corps Anti-Hbs	Date	Résultats :

<b>COVID Contracté</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<b>DATE:</b>
--	--------------

VACCINATION COVID	DATE	Nom spécialité
1ère injection		
2ème injection		
3ème injection		

EXAMENS MEDICAUX (demandés pour l'entrée en formation) DATES et RESULTATS
CLICHE PULMONAIRE
HEMOGRAMME

Je soussigné, Docteur \_\_\_\_\_ atteste que l'étudiant \_\_\_\_\_,

- Est apte à suivre cette formation et à participer aux différents stages organisés en milieu hospitalier.
- A une image radiologique pulmonaire normale
- Est à jour de ses vaccinations

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

**SIGNATURE ET CACHET DU MEDECIN**



AREME  
132 Allée des Topazes Bellepierre  
97400 SAINT-DENIS  
[areme.reunion@gmail.com](mailto:areme.reunion@gmail.com)

Sainte Anne, le 30 mai 2023

### Objet : Prévion de dépenses 2023/2024

Madame, Monsieur,

**Vous venez d'être admis en DTS IMRT (Diplôme de Technicien Supérieur en Imagerie médicale et Radiologie Thérapeutique).**

Afin de mener à bien vos études, il convient d'amener un chèque de **430 €** à l'ordre de l'AREME.  
Ce montant versé à la rentrée assurera le bon déroulement de ces 3 années d'études:

- Adhésion à l'association Réunionnaise des Etudiants Manipulateurs en Electroradiologie..... 10€
- Tenues de stages ..... 200€
- Matériel de Radiologie et de Soins (coxomètre, réglet, pince, ciseaux, Solution Hydro-Alcoolique)..... 28€
- Port Folio ..... 33€
- Manuels de Radiologie : « l'imagerie médicale sans produit de contraste Tome 1 » et « le Guide des technologies de l'imagerie médicale et de la Radiothérapie » ..... 105€
- 2 Manuels de Sociologie et Sciences Sociales : « Sociologie de la maladie et de la médecine » et « Manuel de recherche en sciences sociales QUIVY » ..... 40€
- Livrets d'Anatomie et d'Incidences (Membres Inférieurs et Supérieurs, Crâne, Rachis).....30€

**En cas d'arrêt de scolarité, un remboursement équivalent à 50% du prix de départ (voir liste ci-dessus) sera effectué. Ce pourcentage peut être inférieur selon l'état du matériel restitué.**

**Nous vous rappelons que le DTS se charge de commander entièrement le matériel nécessaire ainsi que les tenues.**

Un ou deux repas de cohésion seront organisés dans l'année.

Pour une scolarité dans de bonnes conditions, **chaque étudiant est tenu d'amener à chaque rentrée 3 rames de papier, nécessaires pour les photocopies (non prises en charge par le lycée).**

Afin de réussir au mieux dans cette formation exigeante, il vous est conseillé de bien **revoir vos COURS DE PHYSIQUE avant la rentrée.**

De plus, il vous est demandé de **consulter le référentiel de la formation** afin d'appréhender les unités d'enseignement, ainsi que les compétences que vous aurez à acquérir :

[https://www.sup.adc.education.fr/btslst/referentiel/DTS\\_IMRT.pdf](https://www.sup.adc.education.fr/btslst/referentiel/DTS_IMRT.pdf)

Un **travail personnel important et continu** vous sera demandé durant ces 3 années, indispensable afin d'appréhender les différents domaines d'activité du manipulateur en radiologie, qui vous permettent de valider les UE nécessaires pour le passage en année supérieure.

Dans l'attente de vous accueillir dans notre école, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Pr Le **PRESIDENT**

**BEDAN Romuald**



PRÉFET DE LA RÉUNION

Préfecture

Direction des relations externes et  
du cadre de vie

Saint-Denis, le 05 JUIN 2019

Bureau de la coordination  
administrative et interministérielle

ARRÊTÉ N° 2147

établissant la liste des médecins agréés du département de La Réunion pour  
l'organisation des Commissions de Réforme et des Comités Médicaux, l'admission  
aux emplois publics et le régime des congés maladies

**LE PRÉFET DE LA RÉUNION**  
chevalier de la Légion d'honneur  
chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU la loi du 19 mars 1946 érigeant La Réunion en département et l'ensemble des textes qui l'ont complétée ou modifiée ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique de l'Etat ;
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des Commissions de Réforme et des Comités Médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires modifié ;
- VU la loi du 19 mars 1946 érigeant La Réunion en département et l'ensemble des textes qui l'ont complétée ou modifiée ;
- VU le décret n°88-386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière modifiée ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon ;

VU le décret du 29 juin 2017 portant nomination du préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion – M. de Saint-Quentin (Amaury) ;

VU la demande des praticiens de figurer sur la liste des médecins agréés du département de La Réunion ;

VU les avis favorables émis par le conseil départemental de l'Ordre des médecins, notamment celui en date du 28 mars 2019 ;

**SUR PROPOSITION** de la directrice générale de l'Agence de Santé Océan Indien,

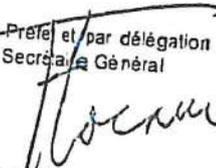
### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'arrêté du 17 octobre 2016 n°2016/2080 établissant la liste des médecins agréés du département de La Réunion pour l'organisation des Commissions de Réforme et des Comités Médicaux, l'admission aux emplois publics et le régime des congés maladies, ainsi que l'ensemble de ses arrêtés modificatifs sont abrogés.

**ARTICLE 2** : Les médecins généralistes et spécialistes figurant sur la liste annexée au présent arrêté sont agréés dans le département de La Réunion.

**ARTICLE 3** : La durée de l'agrément est fixée pour 3 ans à compter de la publication du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Madame la directrice générale de l'Agence de Santé Océan Indien sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Pour le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général  
  
Frédéric JORAM

Amaury de SAINT-QUENTIN

*Délais et voies de recours* : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Saint-Denis dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

## LISTE DES MEDECINS AGREES POUR LE DEPARTEMENT DE LA REUNION

en référence au décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié par le décret du 30/02/2013

*L'agrément, prononcé sur 3 ans, se limite au périmètre suivant :*  
*Examen des conditions d'aptitude physique des fonctionnaires ou candidats aux emplois publics*  
*Examen dans le cadre du régime de congés de maladie des fonctionnaires*  
*Participation aux comités médicaux et commissions de réforme*

### Médecine Générale

AMODE MARIMOUTOU Safia	66 rue Victor le Vigoureux	97 410 Saint Pierre	0262 96 12 20
ANOULARD Caroline	21 RN 2 Centre Ville	97 412 Bras Panon	0262 23 05 05
AOUATE Catherine	2 boulevard Doret	97 00 Saint Denis	0262 21 13 10
ARNAUD Robert	168 avenue Général de Gaulle	97 410 Saint Pierre	0262 31 00 38
BADETTI Yves	7 rue Edith Piaf	97 438 Sainte Marie	0262 53 20 20
BAGUET Dominique	24 CD 29 Montvert les Bas	97 410 Saint Pierre	0262 31 17 55
BELLON Karl	37 ter boulevard de Brest	97 420 Le Port	0262 42 07 08
BICHAT Saravanane	CHU La Réunion. Site Félix Guyon. Allée des Topazes	97 405 Saint Denis Cedex	0262 90 50 27
BOIN Jean François	11 avenue de la Grande Ourse	97 434 Saint Gilles les Bains	0262 26 34 07
BOQUEL Catherine	105 rue du Général de Gaulle	97 434 Saint Gilles les bains	0262 24 40 79
BRO Caroline	125 avenue Raymond Barre	97 427 L'Etang Salé	0262 35 18 72
CALUZIO Patrick	36 rue du domaine Indigo	97 438 Sainte Marie	0693 00 10 27
CAPDEVILLE Christian	228 rue Raphaël Babet	97 480 Saint Joseph	0262 56 50 82
CASSAMALY Navchad	5 boulevard Saint François	97 400 Saint Denis	0262 30 21 93
CASSAR-PAYET Dominique	2 rue Dachery PK 11	97 430 Le Tampon	0262 27 07 03
COLOMB Michel	42 route des Palmiers	97 417 La Montagne	0262 23 63 12
CONAN Lionel	7 rue de la Chapelle - Les lianes	97 480 Saint Joseph	0262 37 52 02
DEDIEU Guillaume	22 route du Moufia	97 490 Sainte Clotilde	0262 97 44 44
DOMERCQ Alain	18 rue de la Montée des Veuves	97 438 Sainte Marie	0262 53 14 15
DOREMIEUX Marc	3 boulevard Verdun	97 420 Le Port	0262 42 01 79
DREVON Thierry	1 rue Azema	97 412 Bras Panon	0262 46 54 29
DUPUIS Olivier	19 rue Lucien Gasparin	97 400 Saint Denis	0262 21 37 62
DUPUY Bruno	146 bis rue Jonas Bègue	97 437 Sainte Anne	0262 51 03 79
FOUASSIN Stéphane	73 rue Georges Pompidou	97 433 Salazie	0262 47 53 74
GAILLARD Patrick	24 rue Sarda Garriga	97 460 Saint Paul	0262 45 21 46
GARNOIX Frédéric	4 avenue François Mitterand	97 470 Saint Benoit	0262 40 50 60
GHANTY Oumar	3 rue Joseph de Souville	97 480 Saint Joseph	0262 56 60 04
GIN Hervé	166 rue du Général Lambert	97 436 Saint Leu	0262 34 81 07
HOARAU Jean Paul	48 rue Désiré Barquisseau	97 410 Saint Pierre	0262 25 16 93
KIN SIONG Fabrice	2 rue Eugène Dayot Basse Terre	97 410 Saint Pierre	0262 25 20 11
KONAREFF Annie	50 rue Père Maître CHU La Réunion. Site Sud.	97 432 Ravine des Cabris	0262 26 50 23
LAMBERT Guillaume	Avenue du Président François Mitterand Terre Sainte BP 350	97 448 Saint Pierre Cedex	0262 35 90 00
LARAVINE Anne	73 rue Georges Pompidou	97 433 Salazie	0262 47 53 74
MAREUIL Henri	37 ter boulevard de Brest	97 420 Le Port	0262 42 07 08
MARIMOUTOU Raymond	4 rue Lucien Duchemann	97 470 Saint Benoit	0262 50 07 07
MARIMOUTOU René	66 rue Victor le Vigoureux	97 410 Saint Pierre	0262 96 12 20
MARIMOUTOU Suzelle	4 rue Lucien Duchemann	97 470 Saint Benoit	0262 50 37 47
MERCIER Christian	6 place de la Principauté d'Andorre Résidence du Théâtre Porte G4	97 427 L'Etang Salé	0692 77 36 36
MESSAÏ Samir	7 rue de la cheminée	97 434 Saint Gilles les bains	0262 46 01 28
MOGALIA Hanna	91 rue Juliette Dodu	97 400 Saint Denis	0262 40 80 80
MOUSSA Ismaël	22 rue Bouvet BP 403	97 400 Saint Denis	0262 20 02 07
NOEL Olivier	2 allée des Hortensias Bassin plat	97 410 Saint Pierre	0262 33 21 88

OMARJEE Mahmad Farouck	1 rue Eugène Dayot	97 410 Saint Pierre	0262 25 17 47
OTTENWAELDER Christophe	5 rue François de Mahy	97 426 Trois Bassins	0262 24 85 92
PARATIEN Uvarajen Govindah	88 Ter avenue Leconte Delisle	97 490 Sainte Clotilde	0262 29 30 24
PASTOR Paul-Luc	66 route des Palmiers	97 417 La Montagne	0262 23 63 15
PAYET Corry	42 avenue de la Palestine	97 419 La Possession	0262 26 46 87
PEREZ Christine	81 rue Romain Roland	97419 La Possession	0262 42 99 23
PIERRE Xavier	26 B rue Jules Bertaut	97 430 Le Tampon	0262 57 19 19
POLITIS Gwénaëlle	41 rue Georges Pompidou	97 470 Saint Benoit	0262 46 60 00
ROJOA Abdool	Terrasse de Montgaillard A7 Rue du Stade	97 400 Saint Denis	0692 31 53 56
SOUAB Abdelrazaque	CHU La Réunion. Site Sud, Avenue du Président François Mitterand Terre Sainte BP 350	97 448 Saint Pierre Cedex	0262 35 93 98
SOULIGNAC Fabrice	264 rue Hubert Delisle	97 424 La Plate Saint Leu	0262 54 00 06
TCHANG Marie Thérèse	17 rue du Général Lambert	97 480 Saint Joseph	0262 56 54 30
TCHEREMKHOVITCH MOULTSON Anna	11 rue Salvador Allende	97 419 La Possession	0262 51 27 00
THIA KIME Prosper	17 rue du Général Lambert	97 480 Saint Joseph	0262 56 54 30
TIMOL Fatmah	18 rue Labourdonnais	97 460 Saint Paul	0262 22 50 52
VALENTIN Bernard	101 rue du Général de Gaulle	97 434 Saint Gilles les bains	0262 33 04 76
VAN DER PUTTEN Sylvain	29 rue Maury	97 480 Saint Joseph	0262 56 60 56
VENAULT Antoine	Maison de santé le Bosquet 4 rue du Bosquet Moufia	97 490 Sainte Clotilde	0262 31 44 71
YENG SENG William	12 rue Cayenne	97 410 Saint Pierre	0262 35 32 97
ZIEGLE Philippe	5 allée de la piscine BP 374	97 455 Saint Pierre	0693 80 04 42

### Cardiologie et maladies vasculaires

AMZALLAG Albert	12 rue de Paris	97 400 Saint Denis	0262 21 36 38
CAILLET Dominique	46 boulevard Hubert Delisle	97 410 Saint Pierre	0262 25 12 84
LARMURIER Xavier	67 rue Montfleury	97 470 Saint Benoit	0262 50 50 50
MOLINARI Francis	14 rue du Commerce	97 460 Saint Paul	0262 22 53 23

### Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie

VIDAL Nicolas	Espace Santé du Lagon. 1 rue Macabit	97 434 La Saline les Bains	0262 33 33 11
---------------	---	----------------------------	---------------

### Chirurgie orthopédique et traumatologique

KALOMBO MUTSHIPAYI Jean-Marie	CH Gabriel Martin 38 rue Labourdonnais CS 11045	97866 Saint Paul Cedex	0262 45 30 49
LAVILLE Jean Marc	CHU La Réunion. Site Félix-Guyon. Allée des Topazes	97 405 Saint Denis Cedex	0262 90 64 91
LEMAIRE Marc	Rue Alsace Lorraine BP 2001	97 829 Le Port Cedex	0262 42 88 31

### Chirurgie plastique de reconstruction

JAILLANT Christophe	38 rue de Savannah	97 460 Saint Paul	0262 59 54 18
---------------------	--------------------	-------------------	---------------

### Chirurgie viscérale et digestive

HAFFAF Yacine	139 chemin Bœuf Mort	97 419 La Possession	0262 59 54 18
---------------	----------------------	----------------------	---------------

### Dermatologie

COURBIS Yves	101 rue du Général de Gaulle	97 434 Saint Gilles les Bains	0262 24 48 70
--------------	------------------------------	-------------------------------	---------------

### Gastro-Entérologie

BLAIS Jacques	42 rue de Paris	97 400 Saint Denis	0262 21 03 74
---------------	-----------------	--------------------	---------------

### Médecine du Travail

CARTEGNE Sandrine	SISTBI. 17 rue Roland Hoarau CS 41148	97 829 Le Port Cedex	0262 57 25 72
Claude GONZALEZ	133 rue Jean Chatel	97 400 Saint Denis	02 62 92 99 82

### Médecine interne

FERRANDIZ Dominique	CHU La Réunion. Site Félix-Guyon. Allée des Topazes	97 405 Saint Denis Cedex	0262 90 54 50
POUBEAU Patrice	CHU La Réunion. Site Sud. Avenue du Président François Mitterand Terre Sainte BP 350	97448 Saint Pierre Cedex	0262 35 91 65
RENOU Frédéric	CHU La Réunion. Site Félix-Guyon. Allée des Topazes	97 405 Saint Denis Cedex	0262 90 54 50
YVIN Jean-Luc	CHU La Réunion. Site Félix-Guyon. Allée des Topazes	97 405 Saint Denis Cedex	0262 90 54 50

### Médecine Physique et de Réadaptation

MASANOVIC Marguerite	CHU La Réunion. Site Félix-Guyon. Allée des Topazes	97 405 Saint Denis Cedex	0262 90 56 80
MEYER Patrice	Maison des Oliviers 29 rue Joseph Hubert	97 435 Saint Gilles les Hauts	0262 55 41 41

### Néphrologie

GUISERIX José	CHU La Réunion. Site Sud. Avenue du Président François Mitterand Terre Sainte BP 350	97 448 Saint Pierre Cedex	0262 35 91 83
SCHOHN Dominique	Centre de dialyse de Sainte Clotilde 124 route du Bois de Nèfles BP 105	97 492 Sainte Clotilde Cedex	0262 48 21 35

### Neurologie

MIGNARD Didier	13 rue du Presbytère	97 410 Saint Pierre	0262 25 11 51
ROELENIS Pierre	144 rue Sainte Marie	97 400 Saint Denis	0262 47 14 30

### Neurochirurgie

CHOUCAIR Youssef	Clinique Ste-Clotilde. 127 route de Bois de Nèfles BP 105	97 492 Sainte Clotilde cedex	0262 48 23 95
------------------	--	------------------------------	---------------

### Oncologie

BAUMONT Gilles	Clinique Ste-Clotilde. 127 route de Bois de Nèfles BP 105	97 492 Sainte Clotilde cedex	0262 48 20 40
GREGET Sandra	Clinique Ste-Clotilde. 127 route de Bois de Nèfles BP 105	97 492 Sainte Clotilde cedex	0262 42 88 16

### Ophthalmologie

TAUPIN Philippe	11 rue du Docteur Henri Roussel	97 430 Le Tampon	0262 59 55 66
-----------------	---------------------------------	------------------	---------------

### Oto-Rhino-Laryngologue

CHOTIA Rashid	58 rue Victor Mac Auliffe	97 400 Saint Denis	0262 21 41 10
HOARAU Patrick	18 boulevard de Strasbourg	97 420 Le Port	0262 43 77 37
JADAUT Christian	2 rue de l'église	97 470 Saint benoit	0262 50 15 90
WAN-HOI Jean-Robert	22 rue Camille Vergoz	97 400 Saint Denis	0262 21 04 14

### **Pneumologie**

ARVIN-BEROD Claude	21 avenue d'Aquitaine	97 427 l'Etang Salé	0262 26 61 44
PAGANIN Fabrice	Cabinet de Pneumologie de l'ouest 6 rue Alsace Lorraine	97 420 Le Port	0262 35 30 30

### **Psychiatrie**

BENICHOU Philippe	EPSMR. 42 chemin du Grand Pourpier	97 866 Saint Paul cedex	0262 45 35 81
BOURDIOL Gilles	5 allée de la Piscine BP 374	97 420 Le Port	0262 42 27 49
BRYDEN Benjamin	EPSMR. 42 chemin du Grand Pourpier	97 866 Saint Paul cedex	0692 73 03 18
CARLIER Pierre	CMP St Louis 42 Avenue Principale	97 450 Saint Louis	0262 91 20 57
CHRISTEN Ludovic	CHU La Réunion. Site Sud. Pôle Santé Mentale Avenue du Président François Mitterand Terre Sainte BP 350	97 448 Saint Pierre Cedex	0262 35 91 98
COCAUD Hervé	Clinique Les Flamboyants 1 rue Simon Pernic	97 420 Le Port	0262 42 72 72
DENIZOT Laurent	IME de la Montagne 9 chemin de l'IME Route des Palmiers PK 8	97417 La Montagne	0262 23 69 50
GARROUTY Romain	EPSMR. 42 chemin du Grand Pourpier	97 866 Saint Paul cedex	0262 45 35 81
HATTEEA Sallem	7 bis rue de la Compagnie CHU La Réunion. Site Sud.	97400 Saint Denis	0262 21 88 51
LAGARD Vincent	Avenue du Président François Mitterand Terre Sainte BP 350	97 448 Saint Pierre Cedex	0262 96 00 24
LE GALLIC Claude	EPSMR. 42 chemin du Grand Pourpier	97 866 Saint Paul cedex	0262 45 35 11
PINTO Anne Valérie	EPSMR. 42 chemin du Grand Pourpier	97 866 Saint Paul cedex	0262 90 57 39
PUJALTE Didier	EPSMR. 42 chemin du Grand Pourpier	97 866 Saint Paul cedex	0262 45 35 71
RUNG Emmanuel	CMPEA St Louis 1 rue des Merisiers	97 450 Saint Louis	0262 91 47 47
SAUNIER Xavier	49 rue Labourdonnais	97 400 Saint Denis	0262 21 51 71
SCHUPP Gilles	43 rue Maréchal Leclerc	97 400 Saint Denis	0262 41 63 93
SIMON Christian	CHU La Réunion. Site Sud. CAPAS. 6 allée des Rameaux	97 410 Saint Pierre	0262 35 02 16

### **Radiodiagnostic et imagerie médicale**

DEROOVER Nikki	Centre d'imagerie. 45 avenue du Président François Mitterand Terre Sainte	97 410 Saint Pierre	0262 35 59 20
PAVY Sébastien	Clinique Jeanne d'Arc. Cours Alsace Lorraine	97420 Le Port	0262 42 11 43

### **Santé Publique**

LASSALLE Christian	DJSCS 14 allée des Saphirs CS 61 044	97 404 Saint Denis Cedex	0262 20 55 24
--------------------	--	--------------------------	---------------

**DTS IMRT du LYCEE MARIE CURIE - SAINTE ANNE -  
REPARTITION STAGE / LYCEE 3 PROMOTIONS  
1ere 2eme 3eme ANNEE 2023 - 2024**

#REF!	SEPTEMBRE 2023			OCTOBRE 2023			NOVEMBRE 2023			DECEMBRE 2023			JANVIER 2024			FEVRIER 2024			MARS 2024			AVRIL 2024			MAI 2024			JUN 2024			JUILLET 2024			AOUT 2024								
	SEMESTRE 1 / SEMESTRE 3 / SEMESTRE 5									SEMESTRE 2 / SEMESTRE 4 / SEMESTRE 6									SEM 1/3/5																							
	1 <sup>A</sup>	2 <sup>A</sup>	3 <sup>A</sup>	1 <sup>A</sup>	2 <sup>A</sup>	3 <sup>A</sup>	1 <sup>A</sup>	2 <sup>A</sup>	3 <sup>A</sup>	1 <sup>A</sup>	2 <sup>A</sup>	3 <sup>A</sup>	1 <sup>A</sup>	2 <sup>A</sup>	3 <sup>A</sup>	1 <sup>A</sup>	2 <sup>A</sup>	3 <sup>A</sup>	1 <sup>A</sup>	2 <sup>A</sup>	3 <sup>A</sup>	1 <sup>A</sup>	2 <sup>A</sup>	3 <sup>A</sup>	1 <sup>A</sup>	2 <sup>A</sup>	3 <sup>A</sup>	1 <sup>A</sup>	2 <sup>A</sup>	3 <sup>A</sup>	1 <sup>A</sup>	2 <sup>A</sup>	3 <sup>A</sup>									
1	M			1	V		1	D		1	M	TOUSSAINT	1	V		1	L	J.del'AN	1	J		1	V		1	L	PÂQUES	1	M	F. Travail	1	S		1	L		1	J				
2	M		S	2	S		2	L		2	J	O P N S	2	S		2	M		2	V	S 5	2	S		2	M		2	J		2	D		2	M	S	2	V				
3	J		S 31	3	D		3	M		3	V		3	D		3	M	S	3	S	S 5	3	D		3	M	S	3	V		3	L		3	M	S 27	3	S				
4	V			4	L		4	M	S	4	S		4	L		4	J	S 1	4	D		4	L		4	J	S 14	4	S		4	M		4	J		4	D				
5	S			5	M		5	J	S 40	5	D		5	M		5	V		5	L		5	M		5	V		5	D		5	M	S	5	V		5	L				
6	D			6	M	S	6	V		6	L		6	M	S	6	S		6	M		6	S		6	M		6	L		6	J	S 23	6	S		6	M	S			
7	L			7	J	S 36	7	S		7	M		7	J	S 49	7	D		7	M		7	J		7	M		7	D		7	V		7	D		7	M	S 32			
8	M	S		8	V		8	D		8	M	S	8	V		8	L		8	J	S 6	8	V		8	L		8	M	Armistice	8	S		8	L		8	J				
9	M	S 32		9	S		9	L		9	J	S 45	9	S		9	M		9	V		9	S		9	M		9	J	Ascencion	9	D		9	M	S	9	V				
10	J			10	D		10	M		10	V		10	D		10	M	S	10	S		10	D		10	M		10	V		10	L		10	M	S 28	10	S				
11	V			11	L		11	M	S 41	11	S	Armistice	11	L		11	J	S 2	11	D		11	L		11	J		11	S		11	M	S	11	J		11	D				
12	S			12	M		12	J		12	D		12	M	S 50	12	V		12	L		12	M		12	V		12	D		12	M	S	12	V		12	L				
13	D			13	M	S	13	V		13	L		13	M		13	S		13	M		13	S		13	M		13	L		13	S		13	M		13	S				
14	L			14	J	S 37	14	S		14	M		14	J		14	D		14	M	S 7	14	J		14	D		14	M		14	V		14	D	F. National	14	M				
15	M	Assomption		15	V		15	D		15	M	S	15	V		15	L		15	J		15	V		15	L		15	M	S	15	S		15	L		15	J	Assomption			
16	M	RENT ENSEIG		16	S		16	L		16	J	S 46	16	S		16	M		16	V		16	S		16	M		16	J	S 20	16	D		16	M	S	16	V	RENT ENSEIG			
17	J	RENT ELEVES		17	D		17	M		17	V		17	D		17	M	S	17	S		17	D		17	M		17	V		17	L		17	M	S 29	17	S				
18	V	S		18	L		18	M	S	18	S		18	L		18	J	S 3	18	D		18	L		18	J		18	S		18	M		18	J		18	D				
19	S	S 33		19	M		19	J		19	D		19	M		19	V		19	L		19	M	S	19	V		19	D		19	M	S	19	V		19	L				
20	D			20	M	S	20	V		20	L		20	M		20	S		20	M		20	S		20	M		20	S		20	L		20	S		20	M		20	S	
21	L			21	J	S 38	21	S		21	M		21	J	S 51	21	D		21	M		21	D		21	M		21	D		21	V		21	D		21	M		21	M	S 34
22	M	S		22	V		22	D		22	M	S	22	V		22	L		22	J		22	V		22	L		22	M		22	S		22	L		22	J				
23	M	S 34		23	S		23	L		23	J	S 47	23	S		23	M		23	V		23	S		23	M		23	J		23	D		23	M	S	23	V				
24	J			24	D		24	M		24	V		24	D		24	M	S	24	S		24	D		24	M		24	V		24	L		24	M	S 30	24	S				
25	V			25	L		25	M	S	25	S		25	L	NOËL	25	J		25	D		25	L		25	J		25	S		25	M		25	J		25	D				
26	S			26	M		26	J		26	D		26	M		26	V		26	L		26	M	S	26	V		26	D		26	M	S	26	V		26	L				
27	D			27	M	S	27	V		27	L		27	M		27	S		27	M		27	M	S 13	27	S		27	L		27	M		27	S		27	M		27	M	S 35
28	L			28	J	S 39	28	S		28	M	S	28	J	S 52	28	D		28	M	S 9	28	J		28	D		28	M	S	28	V		28	D		28	M		28	M	S 35
29	M	S		29	V		29	D		29	M	S 48	29	V		29	L		29	J		29	V		29	L		29	M	S 22	29	S		29	L	S	29	J				
30	M	S 35		30	S		30	L		30	J		30	S		30	M		30	M		30	S		30	M		30	J		30	D		30	M	S 31	30	V				
31	J			31	M		31	D		31	M		31	D		31	M		31	D		31	M		31	D		31	V		31	M		31	S		31	S				

- vacances étudiants
- vacances scolaires
- présence lycée
- présence en stage

**DTS 1A L1 semestre 1** 14 s de cours 6 s de stage  
**DTS 2A L2 semestre 3** 12 s de cours 8 s de stage  
**DTS 3A L3 semestre 5** 8 s de cours 12 s de stage

**semestre 2** 12 s de cours 8 s de stage  
**semestre 4** 8 s de cours 12 s de stage  
**semestre 6** 6 s de cours 14 s de stage

**12 semaines de vacances**  
**12 semaines de vacances**  
**4 semaines de vacances**